### **Grandes cultures**

## Tirer profit des infrastructures agroécologiques

Dans les plaines céréalières comme celles de la Marne, l'installation de bandes enherbées, haies et arbres peut apporter de vraies plus-values.



Perte de productivité, augmentation du temps de travail, entretien coûteux... L'implantation d'infrastructures agroécologiques à proximité ou dans une parcelle rencontre des réticences. Pour Jean-Bernard Guyot, agriculteur à Sommepy-Tahure (Marne), qui conduit 45 hectares de son exploitation en agroforesterie, ces installations apportent plus de bénéfices que d'inconvénients.

« Un arbre, c'est en moyenne 100 kilos de feuilles et 30 % de ses racines qui se dégradent dans le sol chaque année. Sur le long terme, il existe un réel intérêt autofertilisant », indique le producteur qui a planté majoritairement des essences destinées au bois d'œuvre. « La perte de surface engendrée par ces arbres est compensée par la vente du bois. Des fruitiers peuvent aussi être choisis », souligne-t-il.

### Ravageurs et préservation de l'eau

Si les assolements très diversifiés de la Marne rendent déjà service à la biodiversité, Caroline Gibert, responsable de l'activité agroécologie biodiversité de Solagro (1), indique que cela n'est pas suffisant. Selon elle, les haies, talus, fossés, arbres apportent bien plus.

« Ils permettent à des auxiliaires de culture de se développer. Si 50 % des ravageurs ont besoin de sortir d'une parcelle pour réaliser leur cycle biologique, neuf espèces sur dix d'au-

xiliaires ont cette nécessité », explique l'experte qui met aussi en avant l'intérêt pour le captage de l'eau. « Sur une terre arable, en fonction du type de sol, la présence de haies permet entre 1,8 et 3,5 m³ d'eau stockée en plus par mètre linéaire. » Une analyse que partage Jean-Bernard Guyot, qui considère aussi que les cultures sont mieux protégées car ombragées. L'intérêt financier de ces installations est aussi à prendre en considération selon eux, que ce soit par le biais du paiement de crédits carbone ou de la Pac.

Bertille Quantinet

(1) Cabinet d'expertise au service des transitions.

#### Champagne-Ardenne

# La Foire de Châlons promeut les emplois agricoles

La chaleur harassante qui s'est abattue sur la Foire de Châlons-en-Champagne (Marne) durant dix jours n'a pas démotivé les visiteurs pour cette 77° édition que les organisateurs annoncent excellente. Dans la dynamique du collectif Agriculture, cœur de nos territoires, qui regroupe quinze organismes professionnels marnais, l'espace dédié à l'agriculture, complètement repensé, a permis aux visiteurs de découvrir les différentes facettes du métier d'agriculteur et la diversité des emplois du secteur.

## Rhône-Alpes Nouvelle charte pour le parc naturel

À l'occasion du renouvellement de son classement pour quinze ans, le parc naturel régional (PNR) de Chartreuse (Isère et Savoie) a accueilli quinze nouvelles communes portant son périmètre à soixante-douze communes. Les ambitions de la nouvelle charte : réduire de deux tiers la consommation d'espace, préserver les emplois agricoles existants (908 ETP) et développer les circuits courts et la bio (objectif de 50 % d'agriculteurs en circuits courts et 30 % en bio). Le parc veut poursuivre les campagnes de sensibilisation des touristes et riverains pour un meilleur respect du travail des agriculteurs, notamment en alpage.

## **Bretagne** Chaudière biomasse pour Laîta

Le groupe Even et l'entreprise Guyot environnement ont signé un partenariat pour la construction d'une chaufferie biomasse sur le site Laïta de Crehen (Côtes-d'Armor). Elle permettra d'alimenter en vapeur les différents ateliers de transformation laitière, dont la tour de séchage, à partir de bois en fin de vie collecté et valorisé en combustible par Guyot environnement. La chaufferie couvrira 70 % des besoins en vapeur du site. en substitution du gaz naturel. Les travaux débuteront au 1° semestre 2024 pour une mise en service courant 2025.